



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le **20 FEV 2019**

Le Directeur Général

NOTE CIRCULAIRE

A tous

N° 0869 /DGDDI/DBP ^{KHS}

**- COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES
- OPERATEURS ECONOMIQUES**

Objet : Généralisation de la dématérialisation des autorisations préalables d'importation de la DPMED à tous les importateurs.

Dans le cadre de la dématérialisation des opérations de commerce extérieur, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que la phase pilote du module E-licence du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) s'est achevée le 24 janvier 2019 avec succès.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous informer que le processus d'émission des autorisations sera généralisé et étendu à tous les importateurs à compter du **25 février 2019 avec une période transitoire de quinze (15) jours.**

Toutefois, au cours de cette période transitoire, les deux procédures (manuelle et électronique) seront autorisées.

En conséquence, toutes les importations de produits de santé se feront à travers la plateforme du GUCE pour compter du **11 mars 2019.**

Je compte sur l'esprit de responsabilité de tous pour l'application sans faille des présentes prescriptions.



Charles Inoussa SACCA BOCO.-

COPIES

- MEF « APCR »
- CCIB
- BENIN CONTROL
- PRÉSIDENT COMITE DEMATERILISATION
- WEBB FONTAINE

} « POUR INFOS »

